



Ville de Châtelet



## URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **SPRL LAURINVEST** dont les bureaux se trouvent à **6061 Montignies-sur-Sambre, rue Paul Janson, 53.**

Le terrain concerné est situé à **6200 CHÂTELET, rue de Carnelle** et cadastré **Chatelet division 1 section B n° 599 T.**

Le projet consiste à **placer un bardage de ton noir sur la partie latérale droite de l'immeuble à l'habitation.**

et présente la caractéristique suivante :

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour le motif suivant :**

- Point 4.1.2. page 73 : "L'utilisation est limitée à un matériau dominant pour les élévations d'un même volume choisi dans la liste reprise ci-après: d'autres matériaux peuvent être utilisés comme éléments secondaires (moins de 10 % de la surface des élévations: par exemple soubassements, encadrements, corniches, etc.). **Les volumes présenteraient deux matériaux de finition, la brique et l'ardoise.**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 avril 2024 au 7 mai 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 9 avril 2024

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,  
L'Échevin délégué,  
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH